3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Mise en place réalisée par un professionnel.
4. Durée de vie conventionnelle :
12 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/m²			
Branche d'activité	Zone climatique		
	H1	H2	H3
Bureaux	230	190	120
Enseignement	150	120	80
Commerces	170	140	90
Hôtellerie-restauration	180	150	100
Santé	210	170	120

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-07**

Rideaux de nuit sur meubles frigorifiques de type vertical à température positive

1. Secteur d'application :
Bâtiment tertiaire : locaux de distribution alimentaire au public de produits frais tels qu'hypermarchés, supermarchés, petits magasins alimentaires.
2. Dénomination :
Mise en place de rideaux de nuit sur un mètre linéaire de meubles frigorifiques de vente de type vertical positif ouvert à groupe extérieur durant les périodes de fermeture au public (12 heures par jour).
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Sans objet.
4. Durée de vie conventionnelle :
7 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :
4 700 kWh cumac/mètre linéaire.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-08**

Luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique

1. Secteur d'application :
Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.
2. Dénomination :
Installation d'un luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique.
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Installation réalisée par un professionnel.
4. Durée de vie conventionnelle :
12 ans pour les commerces ; 15 ans pour les autres bâtiments.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURE MÉTALLIQUE CÉRAMIQUE, avec ballast électronique d'une puissance ⩽ 35 W			
kWh cumac	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation
Bureaux	620	750	870
Enseignement	450	540	630
Commerces	800	970	1 100
Hôtellerie-restauration	750	900	1 000
Santé	1 400	1 600	1 900

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURE MÉTALLIQUE CÉRAMIQUE, avec ballast électronique d'une puissance > 35 W			
kWh cumac	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation
Bureaux	4 400	5 300	6 200
Enseignement	3 200	3 900	4 500
Commerces	5 700	6 900	8 000
Hôtellerie-restauration	5 300	6 400	7 500
Santé	9 800	12 000	14 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-09**

Luminaire pour lampe fluorescente compacte à ballast électronique séparé

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire pour lampes fluorescentes compactes à ballast électronique séparé.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.

15 ans pour les bureaux, l'enseignement, la santé, l'hôtellerie-restauration.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

	kWh cumac sans automatismes	kWh cumac AVEC CONTRÔLE détection présence ou variation lumière	kWh cumac AVEC CONTRÔLE détection présence + variation de lumière
Bureaux	700	840	1 000
Enseignement	500	610	710